

CDJM

CONSEIL DE DÉONTOLOGIE JOURNALISTIQUE ET DE MÉDIATION

Assemblée générale ordinaire du 15 mars 2022

Rapport moral

Paris, le 15 mars 2022

Nouvel outil de dialogue entre les éditeurs et agences de presse, les journalistes et les citoyens créé en 2019, le Conseil de déontologie journalistique et de médiation (CDJM), s'installe progressivement dans le paysage médiatique et démontre son utilité au service d'une information de qualité.

Après une année 2020 consacrée à la mise en place administrative du CDJM, à la création d'un site et à répondre aux saisines envoyées par le public, l'année 2021 a permis de consolider et de développer l'association. L'arrivée d'un, puis de deux salariés à temps partiel, a permis d'améliorer la gestion des saisines, de participer et d'organiser de nombreuses opérations de communication, de renforcer et systématiser les démarches de recrutement de nouveaux adhérents et de recherche de financements.

Le bilan qualitatif est satisfaisant. Le CDJM fonctionne et s'est organisé pour gérer les saisines, nombreuses et régulières. En 2 ans, nous avons été saisis 500 fois pour près de 250 actes journalistiques et nous avons rendu 51 avis (35 en 2021).

I Confirmation de l'intérêt du public pour la démarche du CDJM

Les saisines

Le CDJM a été saisi dès sa création. Les saisines sont régulières et diversifiées et montrent à l'évidence un besoin d'interaction du public avec les journalistes et les médias. Toutefois, la majorité des saisines ne sont pas retenues (près de 70%), en grande partie parce qu'elles concernent la liberté éditoriale ou l'angle journalistique.

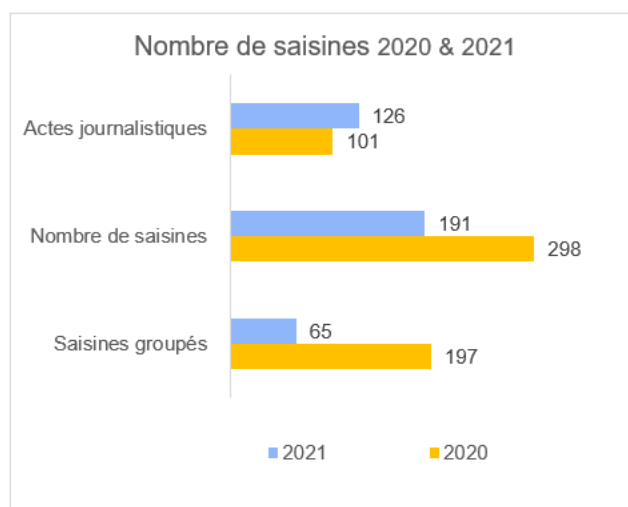
En 2021, le CDJM a été saisi sur 126 actes journalistiques différents, soit 20% de plus qu'en 2020 (101 actes).

En revanche, les saisines groupées, qui correspondent à des requérants multiples pour un acte journalistique unique, ont été moins nombreuses (65 versus 197). Ces saisines sont parfois provoquées par des acteurs de la vie publique invitant leurs soutiens à saisir le CDJM. Leur diminution en 2021 par rapport à 2020 prouve que les réponses du CDJM, totalement détachées du contexte politique, découragent ces tentatives d'instrumentalisation. Le nombre de saisines totales a donc été moins élevé en 2021 (191) qu'en 2020 (298) mais sur un nombre d'actes journalistiques plus important : 126 en 2021, 101 en 2020.

cdjm.org / contact@cdjm.org

CDJM, c/o Sofradom, 27, boulevard Saint-Martin 75003 Paris

N° d'inscription à la Préfecture de Police : W751255555 / SIREN : 881 390 017 SIRET : 881 390 017 00013



Les saisines reçues en 2021 sont de deux types. Celles qui interrogent posément sur le respect des bonnes pratiques dans un cas précis, et dont l'auteur est parfois directement concerné. Comme en 2020, les griefs formulés sont le non respect de l'exactitude et de la véracité des faits, l'absence d'offre de réplique, l'atteinte à la dignité des personnes (presque deux fois plus de saisines sur ce thème en 2021, 19 contre 10 en 2020) ou à la vie privée (6 saisines contre 5 en 2020). Pour la première fois en 2021, le CDJM a été saisi pour confusion du rôle du journaliste avec celui d'un policier, incitation à la haine, ou atteinte à la protection des mineurs.

L'autre catégorie de saisines sont celles marquées par la polarisation croissante des débats politiques : beaucoup de requérants saisissent le CDJM parce qu'ils estiment que l'information est « partielle ». Les motifs invoqués pour traduire cette accusation sont alors le respect de l'exactitude, suivi de l'absence d'offre de réplique ou défaut de contradictoire. Ces requérants considèrent inexact ce avec quoi ils ne sont pas d'accord : ligne éditoriale d'un média, faits qui les heurtent, choix rédactionnels qu'ils ne partagent pas ou expression d'une opinion ou d'un commentaire opposés aux leurs. Ils estiment que manque de contradictoire l'article qui évoque un angle d'un dossier sans en balayer la totalité, ou l'interview de quelqu'un qui n'est pas accompagné de l'interview de quelqu'un en désaccord. Ces saisines sont le plus souvent irrecevables, les choix rédactionnels ou les lignes éditoriales n'étant pas du ressort du CDJM.

Au-delà de ces indignations, certaines de ces saisines posent de réelles questions de déontologie, sur la possibilité offerte à une personne mise en cause de répondre aux accusations, sur l'exposé des faits sur lesquels s'appuie une analyse ou un commentaire, sur la présentation d'un sondage, sur la rectification d'une erreur factuelle, sur la confusion entre information et publicité. Elles ont donné lieu à des avis sur les questions déontologiques soulevées.

Les griefs les plus fréquemment invoqués sont le défaut d'exactitude et de véracité des faits (120 occurrences en 2021) et l'absence d'offre de réplique souvent considérée par les requérants comme refus du contradictoire (40 occurrences). Cela n'est pas étranger au contexte politisé constaté. Lequel explique également que les motifs d'irrecevabilité d'une saisine les plus fréquents concernent celles qui mettaient en cause la ligne éditoriale (22 fois), des rédactions ou un choix rédactionnel- angle, invité, par exemple - (15 fois), ou l'ensemble de la production d'un média (16 fois). En 2021, 22 saisines ont également été écartées parce que leurs contenus étaient simplement injurieux, agressifs voire menaçants à l'égard des médias et/ou des journalistes concernés.

cdjm.org / contact@cdjm.org

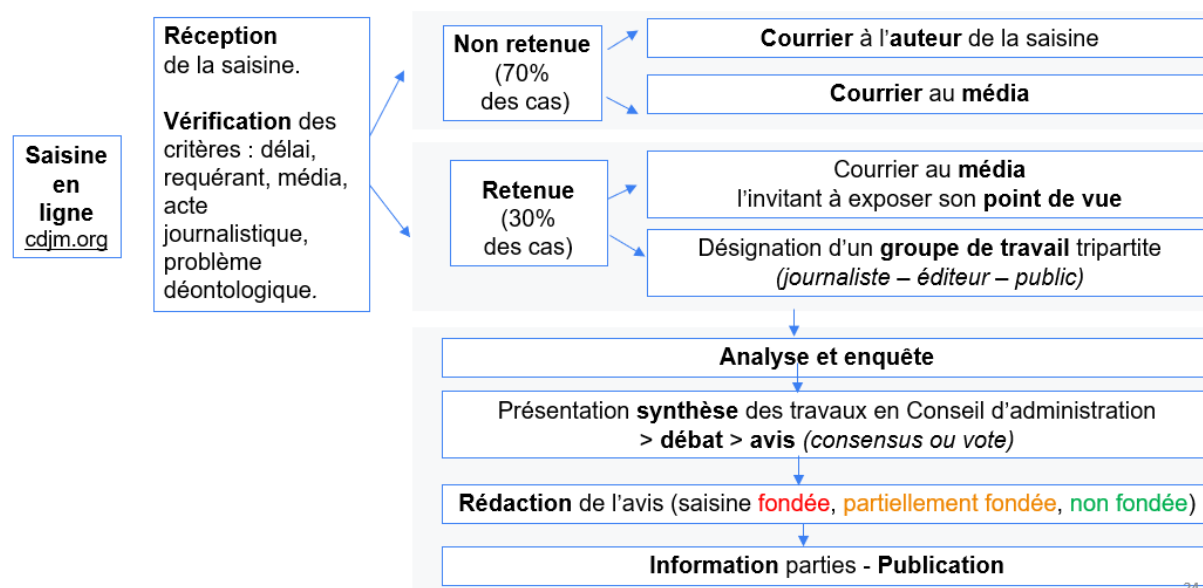
CDJM, c/o Sofradom, 27, boulevard Saint-Martin 75003 Paris

N° d'inscription à la Préfecture de Police : W75125555 / SIREN : 881 390 017 SIRET : 881 390 017 00013

Processus

Les saisines suivent un processus dématérialisé qui permet de gérer efficacement leur traitement et de contrôler les saisines multiples qui concernent un acte journalistique unique.

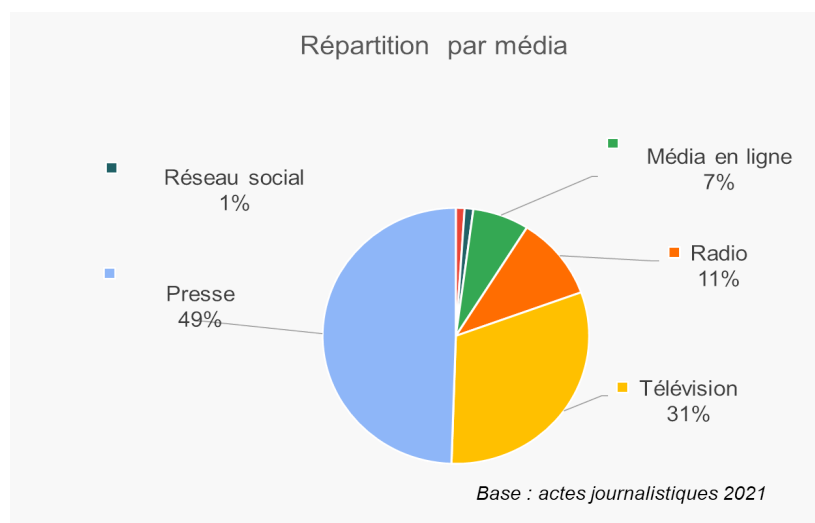
Les saisines sont traitées successivement par les permanents, les membres du bureau et les administrateurs. Les avis sont pris en Conseil d'administration par consensus ou vote par les administrateurs des trois collèges.



(<https://cdjm.org/decisions/>)

Représentativité

Les saisines représentent tous types de médias, nationaux, régionaux et locaux et tous types de diffusions ; imprimée, audiovisuelle, en ligne...



cdjm.org / contact@cdjm.org

CDJM, c/o Sofradom, 27, boulevard Saint-Martin 75003 Paris

N° d'inscription à la Préfecture de Police : W751255555 / SIREN : 881 390 017 SIRET : 881 390 017 00013

II Une année riche en rencontres avec des professionnels et en débats avec le public

Sensibilisation du public

En 2021, le CDJM est intervenu en juillet au **Festival de Couthures** sur deux débats : « *A quoi le Conseil de déontologie journalistique sert-il ? et l'Information est-elle un bien public ?* », début octobre à **l'Assemblée des médias**, lors d'un débat sur « *l'éthique et l'information* » et début novembre à **un débat** organisé avec Mediacidés, le Monde et ESJ de Lille « *Réparer les médias : comment restaurer la confiance dans le journalisme ?* ».

Ces actions permettent de consolider la notoriété du public en touchant des personnes sensibilisées aux problématiques des médias.

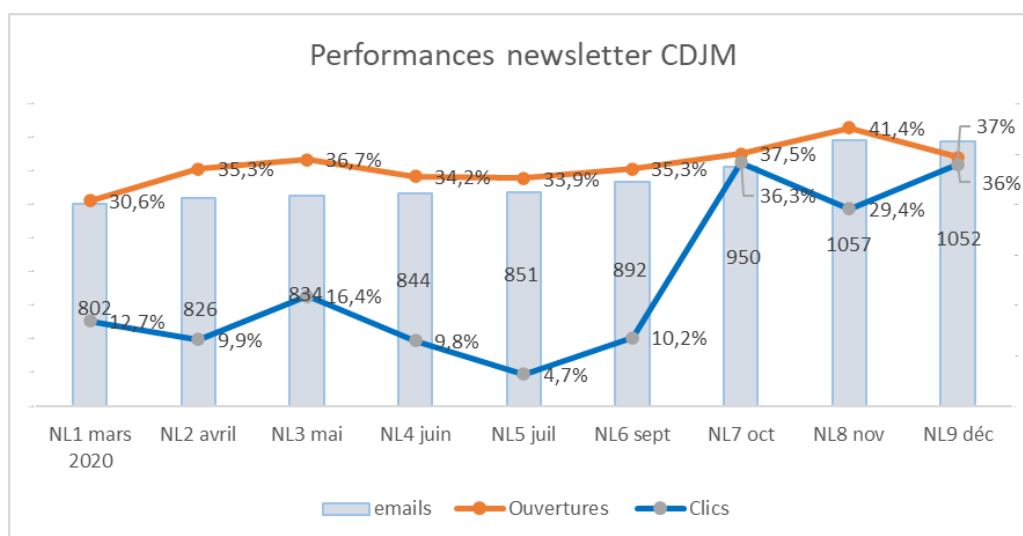
Communication auprès des professionnels

Le deuxième semestre 2021 a permis de relancer quelques événements professionnels auxquels le CDJM a été convié. **Les Assises du journalisme à Tours** en septembre avec le débat « *Mais que fait le Conseil de déontologie* » et à l'occasion de **Webinaires** que le Conseil organise auprès de sa communauté.

Le CDJM a participé à plusieurs réunions au sein d'écoles de journalisme, dans le cadre de conférences débat, ateliers de présentation et une de ses administratrices a assuré des travaux dirigés centrés sur le dispositif et des cas pratiques du CDJM.

Le CDJM a lancé en mars 2021 une newsletter, envoyée à quelque 1000 **contacts professionnels**, pour consolider sa notoriété, informer de son activité et stimuler de nouvelles adhésions.

La newsletter enregistre des performances satisfaisantes en termes de croissance du nombre d'inscrits et de taux d'ouverture.



cdjm.org / contact@cdjm.org

CDJM, c/o Sofradom, 27, boulevard Saint-Martin 75003 Paris

N° d'inscription à la Préfecture de Police : W75125555 / SIREN : 881 390 017 SIRET : 881 390 017 00013

Une enquête de satisfaction a été déployée en octobre et a permis de valider l'intérêt du déroulé actuel. Les lecteurs apprécient particulièrement les avis, la dimension européenne, les conseils pratiques et recommandations.

Le CDJM reconnu en Europe

Dès sa création, le CDJM a été admis au sein de l'AIPCE (Association of Independent Press Councils of Europe). Il participe activement aux webinaires et séminaires organisés par les quelque 31 membres de l'AIPCE et à l'initiative « Media Councils in the Digital Age », financé par la Commission européenne, dirigé par un consortium européen réunissant plusieurs conseils de presse européens et des universités et coordonné par la Fédération Européenne des Journalistes (FEJ).

Le CDJM a remporté dans ce cadre deux appels à projets (détaillés dans la partie financement). Cela lui a permis également de mener une visite d'étude en Belgique auprès du Conseil de déontologie journalistique wallon et du Raad Voor Journalistiek flamand pour bénéficier des expériences de ces conseils de presse installés depuis 10 et 20 ans.

Le CDJM consulté pour son expertise

Le CDJM a été en 2021 consulté dans le cadre de commissions ou de missions qui intègrent directement ou indirectement des questions de déontologie journalistique.

C'est ainsi qu'il est mentionné dans le Rapport Delarue, a été auditionné à la Mission Guigou sur la Présomption d'innocence et par la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH).

Des contacts ont également été pris avec le CSA pour échanger sur les questions déontologiques dans le domaine audiovisuel et travailler sur une clarification des rôles respectifs des deux instances.

III Une année de consolidation et de professionnalisation du CDJM

Le Conseil d'administration s'est réuni 12 fois en 2021 (3 dans sa formation ancienne, et 8 fois dans sa formation élue en mars 2021).

Dans l'ensemble, les préconisations des groupes tripartites d'analyse des saisines ("triplettes") ont peu été remises en cause en CA, qui a pu débattre de chaque cas sur la base du travail présenté.

Ce travail des administratrices et administrateurs est le cœur de la démarche du CDJM. Il faut sans doute davantage encore de formations des nouveaux membres (2 ont été organisées en 2021, un mémo rédigé par le délégué général rappelle la procédure et décrit les étapes du travail des "triplettes").

Au cours de l'année 2021, plusieurs groupes de travail se sont réunis sur des thématiques d'actualité : les violences sexuelles, la représentations des femmes, ou des questions pratiques : la correction des erreurs, qui a fait l'objet d'un guide de rectificatifs. <https://cdjm.org/rectification-des-erreurs-les-bonnes-pratiques/>

cdjm.org / contact@cdjm.org

CDJM, c/o Sofradom, 27, boulevard Saint-Martin 75003 Paris

N° d'inscription à la Préfecture de Police : W751255555 / SIREN : 881 390 017 SIRET : 881 390 017 00013

Un groupe de travail sur les statuts s'est réuni 9 fois (dont 5 fois en 2022) afin de proposer une révision des statuts et du règlement intérieur à la lumière de l'expérience des deux premières années d'activité.

La proposition de modification des statuts et du règlement intérieur proposée en Assemblée générale extraordinaire est directement issue du travail de ce groupe, et a été discutée en Conseil d'administration les 8 février et 8 mars dernier. Ces textes sont soumis à l'approbation de cette Assemblée générale et, pour les statuts d'une Assemblée générale extraordinaire.

Le Bureau, composé de 9 membres, se réunit une fois par semaine avec l'équipe salariée.

Le Bureau règle les questions d'organisation, de communication et les questions financières qui rythment la vie de l'association. Il effectue également un premier tri des saisines reçues et vérifie qu'elles entrent dans le champ de compétence du CDJM. En juillet 2020, il a répondu aux interrogations du conseil d'administration sur cette gestion de la recevabilité des saisines, en proposant une règle, qui a été retenue, selon laquelle lorsque la décision de retenir ou non une saisine n'est pas manifeste, le bureau la renvoie à la prochaine réunion du CA

En liaison avec l'équipe salariée, le Bureau rédige les lettres et courriels aux médias et journalistes concernés par les saisines, et aux requérants et assure la rédaction des avis après la décision validée par le Conseil d'administration.

Equipe permanente

De mi-janvier à avril 2021, nous avons fonctionné avec un chargé de mission à mi-temps et la mobilisation des membres du Bureau. A partir d'avril, le contrat a été augmenté à 75 % et se prolonge jusqu'à la fin de l'année.

Une assistante administrative a été recrutée à mi-temps à l'été. Son contrat a été transformé en ¾ de temps de septembre à décembre.

Accompagnement comptable et juridique

Le traitement comptable de l'association est assuré par la société Jexpertise.

Une assurance a été souscrite auprès d'AXA IARD par l'intermédiaire d'Audiens conseil.

Depuis fin mars, le CDJM a opté pour une domiciliation chez Sofradom.27, boulevard Saint-Martin 75003 Paris

Mise en place d'outils professionnels

Les outils en ligne, notamment la structuration du site et l'organisation des espaces partagés par le Bureau, le Conseil d'administration et les groupes de travail ont été renforcés.

Un abonnement Zoom permet d'organiser des webinaires avec efficacité.

Le CDJM a opté pour un outil de Gestion de la Relation Client particulièrement adapté aux associations : Ohme. Il permet de centraliser la gestion des adhérents, prospects, parties prenantes et financeurs et de simplifier la conformité du CDJM aux règles de gestion des fichiers.

cdjm.org / contact@cdjm.org

CDJM, c/o Sofradom, 27, boulevard Saint-Martin 75003 Paris

N° d'inscription à la Préfecture de Police : W75125555 / SIREN : 881 390 017 SIRET : 881 390 017 00013

Cet outil, majeur dans toute organisation associative, permet de gérer de nombreux contacts, de gagner en rapidité, en automaticité et en efficacité.

Locaux temporaires

Du fait de la pandémie, l'activité salariée et la plupart des réunions – Bureau – Conseil d'administration - réunions de travail – Assemblée générale ont été organisées en distanciel.

Cependant, depuis le dernier quadrimestre, les conseils d'administration sont mixtes (distanciel – présentiel) et le CDJM loue un bureau à la ½ journée pour l'équipe permanente et certaines réunions.

IV Des adhésions qualitatives

Les adhésions sont régulières. Elles sont parfois spontanées pour les personnes physiques des collègues Journalistes et Public.

Depuis sa création, environ 200 personnes morales et personnes physiques ont adhéré au CDJM.

Tous les collèges sont représentés. 60% des membres appartiennent au collège des journalistes, 25% au collège Public et 15% au collège Editeurs.

La diversité des journalistes est bien représentée au CDJM. En 2021, le CDJM a accueilli plusieurs collectifs, associations de journalistes, membres à titre individuel travaillant dans tous les types de médias (presse-audiovisuel-en ligne / nationaux-régionaux-locaux) comme salariés ou pigistes.

Le collège Editeurs comprend une grande diversité de médias, notamment des médias innovants et récemment créés et des éditeurs qui positionnent les lecteurs au centre de leurs préoccupations. De nombreuses rencontres ont été organisées auprès des grands médias audiovisuels et médias nationaux mais les décisions d'adhésion sont très lentes et aucune n'a été confirmée en 2021.

Le collège Public est composé de collectifs et associations représentant le public ou les valeurs de diversité, de liberté d'expression ou d'éducation aux médias, des écoles de journalisme et les Clubs de la presse ainsi que de personnalités liées au monde de la presse (professeurs, sociologues, avocats, monde de l'éducation ...). L'année 2021 a permis d'enrichir et de renforcer les contacts avec plusieurs organismes qui œuvrent pour la qualité de l'information et l'éducation aux médias.

V Un équilibre financier encore fragile.

Les projections budgétaires ont été élaborées au cours du deuxième semestre de l'année 2019. La crise sanitaire et l'absence de financement ont durablement marqué le développement de la structure dans sa première année.

Malgré un programme d'actions en conformité avec les dispositifs envisagés, l'année 2020 n'a pas pu être rattrapée.

Le rapport financier présenté par la trésorière précise la situation financière de notre association.

cdjm.org / contact@cdjm.org

CDJM, c/o Sofradom, 27, boulevard Saint-Martin 75003 Paris

N° d'inscription à la Préfecture de Police : W75125555 / SIREN : 881 390 017 SIRET : 881 390 017 00013

Une grille tarifaire remaniée

La première grille de tarification élaborée par le CDJM comprenait quatre grandes catégories en fonction de la typologie des médias.

Le CDJM a revu en 2021 sa grille d'adhésion en optant pour plusieurs fourchettes de chiffre d'affaires dans lesquelles les médias se positionneront.

Deux appels à projets européens gagnés en 2021

Le CDJM a répondu au printemps à un appel d'offres portant sur «l'organisation de nouveaux organismes d'autorégulation» en vue «de la promotion et l'amélioration du journalisme éthique» et d'une instance que «les citoyens et les organisations peuvent saisir s'ils estiment qu'il y a une violation de l'éthique journalistique».

Le CDJM a gagné cet appel à projet et est depuis juillet lauréat d'une bourse de 15 000 € attribuée sur fonds européens dans le cadre du projet « Les conseils de média à l'ère numérique ».

Ce projet est géré par un consortium composé des conseils de presse finlandais, allemand, autrichien, belges (flamand et francophone), de l'Université libre de Bruxelles et de la Fundacio Blanquern espagnole. Il est mis en œuvre par la Fédération européenne des journalistes sur financement de la Direction générale des réseaux de communication, du contenu et de la technologie de la Commission.

Cette subvention a permis au CDJM en 2021 d'améliorer son fonctionnement grâce à des outils numériques nouveaux, de mener des campagnes et démarches pour accroître sa visibilité et sa représentativité, de répondre mieux aux questions du public. Le dossier est structuré en quatre volets:

- Rencontre aux Assises du journalisme de Tours
- Déploiement de la newsletter
- Augmentation des recrutements d'adhérents
- Mise en place du logiciel de management de la relation clients

Le CDJM a également répondu à un appel à projets « Media Councils in the Digital Age #3 » comme prestataire de services pour le CDJ Belge.

L'ambition est de créer un outil de curation de contenus sur la déontologie journalistique en anglais. Le dossier sera réalisé en 2022 et bénéficie d'un budget de 30 000 euros.

La situation budgétaire reste encore fragile et le CDJM doit continuer à œuvrer pour atteindre une plus grande autonomie financière notamment vis à vis des subventions de l'Etat.

L'objectif est de continuer à développer les recettes des adhésions, les réponses aux appels d'offres et les démarches de diversification des recettes, notamment auprès des collectivités territoriales, des fondations et des mécènes.

cdjm.org / contact@cdjm.org

CDJM, c/o Sofradom, 27, boulevard Saint-Martin 75003 Paris

N° d'inscription à la Préfecture de Police : W75125555 / SIREN : 881 390 017 SIRET : 881 390 017 00013

Notre bilan qualitatif est satisfaisant. Le CDJM répond à une demande largement exprimée de la part du public mais notre équilibre financier est encore précaire.

Grâce à votre implication et votre mobilisation, nous sommes collectivement parvenus à mettre en place ce nouvel outil de dialogue entre les citoyens, les journalistes et les médias et nous sommes convaincus que la dynamique enclenchée va se poursuivre en 2022.

L'année qui débute doit nous permettre d'amplifier notre démarche et la rendre toujours plus pertinente.

Pour cela nous avons besoin de vous et de celles et ceux qui attachent la plus grande importance aux bonnes pratiques professionnelles et à l'indispensable dialogue avec le public dans le respect de l'indépendance des équipes rédactionnelles et de la qualité de l'information.

Pour le bureau du CDJM,

la présidente Kathleen Grosset

cdjm.org / contact@cdjm.org

CDJM, c/o Sofradom, 27, boulevard Saint-Martin 75003 Paris

N° d'inscription à la Préfecture de Police : W751255555 / SIREN : 881 390 017 SIRET : 881 390 017 00013